

compromettre la sécurité, tout en maintenant des coûts élevés, et la réduction des coûts pourrait sérieusement entraver nos efforts pour offrir un produit de haute qualité et assurer un mécanisme de délivrance efficace.

Les décisions relatives à ces variables ont des répercussions sur les taux de productivité établis par le Bureau des passeports.

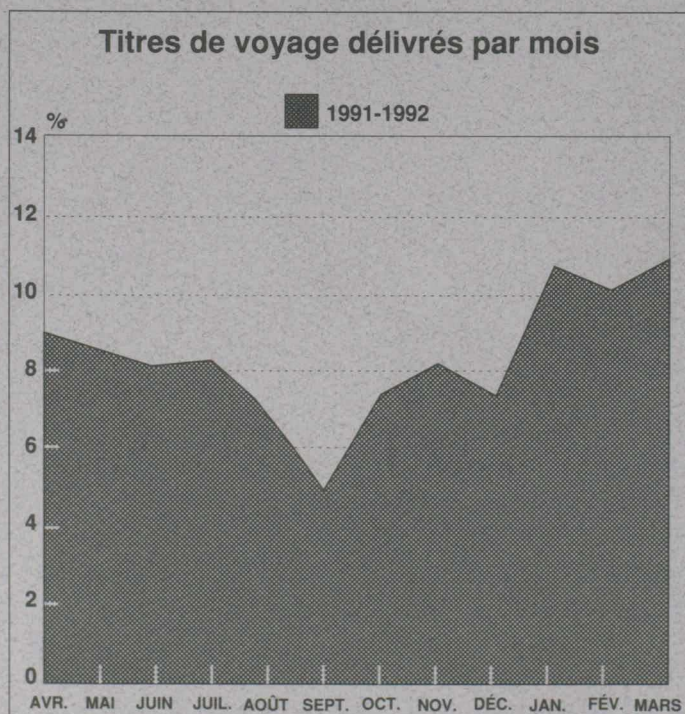
2.7 Productivité

Le taux de productivité a toujours été l'indicateur d'efficacité le plus important. À chaque année financière, le Bureau des passeports établit, par mois et pour la durée de l'exercice, les taux de productivité pour l'ensemble de ses opérations, pour chaque région, et pour chaque bureau de délivrance.

Le taux de productivité est défini d'après le nombre de titres de voyage délivrés par année-personne. Il existe deux variations du taux. La première prend en compte les frais généraux et la seconde inclut seulement le personnel de production.

En 1991-1992, nous avons un objectif de 459 années-personnes. En fait, nous avons employé jusqu'à 540 personnes à un moment ou à un autre pour traiter les fluctuations saisonnières de la demande, lesquelles sont illustrées ci-après, au *graphique 2*.

GRAPHIQUE 2



2.8 Contrats de gestion

Conformément à nos objectifs généraux d'efficacité et d'économie, nous avons amélioré notre contrôle de la gestion et notre système d'imputation.

L'administrateur en chef des opérations et chaque directeur dressent chaque année un contrat qui définit leurs pouvoirs spécifiques, leurs obligations en matière d'imputabilité et leurs responsabilités pour la période en cours; ce contrat garantit aussi une communauté de vue quant aux opérations du Bureau des passeports et aux facteurs nécessaires à la réussite. Il oblige les directeurs à utiliser les ressources qui leur sont allouées – humaines, financières et matérielles – avec efficacité, probité et prudence. En 1992-1993, de semblables contrats de gestion seront signés entre directeurs et chefs de service.

2.9 Objectifs de rendement pour 1992-1993

Volume

On évalue à 1 353 000 le nombre de titres de voyage qui seront délivrés en 1992-1993 par le Bureau des passeports au Canada et par les missions canadiennes à l'étranger. Par rapport à 1991-1992, cela représente un accroissement de 8,5 %, comme on peut le voir au *graphique 3*. En outre, on prévoit en 1993-1994 un accroissement de 7,2 % à ce titre par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 3

